



SAINTONGE

Décision n° 387/2025
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur TRUCIOS Camilo en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame PUBLIÉ Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame GUÉRINAUD Coralie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame RAVON Sylvie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame GAUDIN Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame SALIM Nathalie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Monsieur BARBÉ Noha en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,
- Madame FRÈRE Bernadette en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 juillet 2025,

Fait à Jonzac,

Le 30 JUIN 2025

Le Président
Claude BELOTCommunauté des Communes
de la Haute-Saintonge

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU